

APPEL À RÉSIDENT.E

À partir du 1er octobre 2021 au pôle bois

WONDER / FORTIN

ARTIST-RUN SPACE ET ATELIERS COLLECTIFS DE PRODUCTION ARTISTIQUE

CADRE

Après l'occupation de anciennes usines de piles Wonder à Saint-Ouen, puis la tour Liebert à Bagnolet, et par la suite le bâtiment Zénith situé entre les tours Nuages et les tours de La Défense à Nanterre, le collectif Wonder a entamé un nouveau projet dans la ville de Clichy : le Wonder Fortin. Les artistes résident.e.s. aménagent et réhabilitent 3000 m² d'une ancienne imprimerie depuis juillet 2020 afin de proposer des ateliers mutualisés, basés sur la coopération et l'échange de savoirs.

Le collectif se réunit autour de la volonté d'expérimenter et de se professionnaliser. Le Wonder est un projet indépendant aux enjeux de mutualisation des méthodes de travail et du matériel. L'expérimentation et la création y sont centrales, c'est un lieu de croisements et d'échanges constants entre les artistes, les disciplines et les pratiques. Ce positionnement singulier dans le paysage parisien induit un investissement personnel important des membres du collectif ainsi que des résident.e.s.

Le Wonder est un projet global où la logique de coopération et la mise en commun des moyens et des savoir-faire est centrale. Nous redistribuons ainsi les cotisations (au-delà de frais inhérents au fonctionnement de l'association) pour l'investissement matériel de chaque pôle. Cela nous permet d'acquérir toujours plus d'autonomie, et de donner des outils techniques et politiques pour les pratiques de chacun.e.s dans le collectif.



LIEU

Situé tout près de la mairie de Clichy, le bâtiment, qui accueillait précédemment l'imprimerie Fortin Le Progrès, s'organise en trois niveaux correspondant à trois grands plateaux d'une surface de 1000 m2 chacun.

LE RDC

Il concentre la majorité des ateliers techniques équipés de machines mutualisées. Les espaces de travail sont partagés et mis en commun en fonction des pratiques "poussières" (métal, bois) et "sans poussières" (édition, peinture, impression, graphisme, tattoo). Chaque artiste possède un espace de travail et de rangement ouvert sur l'ensemble de l'atelier.

LE 1ER ÉTAGE

Ses espaces partagés sont occupés par un studio d'expérimentation sonore et radiophonique, un atelier de couture, des bureaux dédiés à la recherche, un pôle cinéma, l'administration, ainsi qu'une cuisine ouverte sur une vaste salle d'exposition.

LE SOUS-SOL

Il est occupé par deux studios son, un atelier composite (plâtre, moulage), une cabine de peinture, un pôle céramique (équipé d'un four), ainsi qu'un espace polyvalent réservé à des utilisations variées et ponctuelles.

Chaque pôle est coordonné de façon autonome par des référent.e.s membres du collectif.

ESPACES DISPONIBLES

Cet appel à candidatures est ouvert aux artistes, designers, menuisier.e.s, etc. sans distinction d'âge, de genre ou de nationalité. Nous porterons néanmoins une attention particulière aux candidatures de femmes, dans l'objectif de tendre vers la parité au sein des ateliers.

VOLUME/BOIS Cotisation : 200 euros / mois 1 place disponible

Le pôle volume ou construction dit «avec poussières», essentiellement situé sur le plateau du rez-de-chaussée, regroupe plusieurs ateliers techniques : bois, métal, composite, céramique et cabine peinture. Les espaces d'ateliers sont partagés par des artistes plasticien.ne.s travaillant la sculpture, l'installation et des artisan.e.s travaillant l'ébénisterie et la menuiserie. Les machines (déligneuse, scie à panneaux, scie à ruban, toupie, raboteuse-dégauchisseuse, perceuse à colonne, tour, cintreuse, grignoteuse, massicot, poste à souder MIG, TIG, sableuse, four à céramique) sont mutualisées, chacun.e.s des artistes est autonome dans leur usage après avoir suivi les formations d'apprentissage et d'entretien proposées par les référent.e.s de chacun des ateliers. L'atelier bois est partagé entre quatre artistes et artisan.e.s qui disposent chacun.e d'un box de 4m2 pour le rangement des outils et d'un espace de stockage en mezzanine.

CONVENTION

Une convention de 2 mois sera rédigée entre le Wonder et le.a résident.e. Le Wonder déménagera en décembre vers un lieu équivalent encore inconnu, il sera possible de renouveler la convention dans les nouveaux espaces.

Être résident.e au Wonder implique l'adhésion et la participation active dans l'association Le Wonder ainsi que le respect de son règlement intérieur.

CALENDRIER

Date limite de candidature :
5 septembre 2021
Sélection des dossiers :
10 septembre 2021
Installation dans les ateliers :
1er octobre 2021

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Un CV
- Une courte note d'intention présentant les motivations
- Un portfolio comprenant une présentation de la démarche et des travaux et recherches réalisées

Le dossier est à transmettre par mail à :
lesatelierswonder@gmail.com

Photos : Salim Santa Lucia

